

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 13 AVRIL 2018**

**CM2018/04/13/21 : ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS ET SUBVENTION A
L'ASSOCIATION GUAPO (GLOBAL URBAN AIR POLLUTION OBSERVATORY), OBSERVATOIRE
MONDIAL DES VILLES ET METROPOLES POUR LA QUALITE DE L'AIR**

DATE DE LA CONVOCATION : 06 AVRIL 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Manuel AESCHLIMANN, Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques BAUDRIER (jusqu'à 11h35), Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 11h30), Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Jean-Paul BOLUFER (jusqu'à 11h25), Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD (jusqu'à 11h30), Céline BOULAY-ESPERONNIER, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSEL (jusqu'à 11h35), Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 10h10), Patrice CALMEJANE, Vincent CAPOCANELLAS, Gilles CARREZ (jusqu'à 11h45), Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h30), Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 11h20), Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Tony DI MARTINO (jusqu'à 11h20), Patrick DONATH, Patrick DOUET, Corentin DUPREY, Christian DUPUY (jusqu'à 11h35), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD jusqu'à 11h15), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER (jusqu'à 11h30), Jean GENESTIER, Sylvie GERINTE, Hervé GICQUEL (jusqu'à 11h20), Christophe GIRARD, Didier GONZALES, Nicole GOUETA (jusqu'à 11h20), Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h20), Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD (jusqu'à 11h30), Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h30), Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE (jusqu'à 11h20), Michel LEPRÊTRE, Hervé MARSEILLE, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Jean-Loup METTON, Philippe MONGES (jusqu'à 11h35), Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEK (jusqu'à 10h40), Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS (à partir de 10h00 et jusqu'à 11h00), Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN (jusqu'à 11h25), Pauline VÉRON (jusqu'à 10h30), Dominique VERSINI (jusqu'à 10h50) et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Danièle PRÉMEL, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Christiane BARODY-WEISS par Denis BADRE, Jacques

BAUDRIER par Laurent RUSSIER (à partir de 11h35), Sylvain BERRIOS par Patrick OLLIER (à partir de 11h30), Jean-Paul BOLUFER par Georges MOTHRON (à partir de 11h25), Geoffroy BOULARD par Sébastien BENETEAU (à partir de 11h30), Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Gilles CARREZ par Jacques-Alain BENISTI (à partir de 11h45), Marie CHAVANON par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Hervé CHEVREAU par Frédéric NICOLAS (à partir de 11h30), Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Mao PENINO, Thierry DEBARRY par Yves THOREAU, Richard DELL'AGNOLA par Geoffroy BOULARD, Carole DRAI par Céline BOULAY-ESPERONNIER, Julien DUMAINE par Philippe DALLIER, Yvan FEMEL par Catherine LECUYER, Jacques GAUTIER par Manuel AESCHLIMAN (à partir de 11h30), Hervé GICQUEL par Jérôme KARKULOWSKI (à partir de 11h20), Nicole GOUETA par Yves REVILLON (à partir de 11h20), Didier GUILLAUME par Jacques BAUDRIER (à partir de 11h20), Jean-Jacques GUILLET par Jean-Baptiste DE FROMENT, Michel HERBILLON par Nathalie FANFANT, Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Christine JANODET par Joelle MOREL, Vincent JEANBRUN par Patrice CALMEJANE, Carinne JUSTE par Patrick JARRY, Philippe JUVIN par Sylvain BERRIOS, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Bertrand KERN par Gérard COSME, Nathalie LALLIER par Jean-Didier BERTHAULT, Franck LE BOHELLEC par Eric CESARI, Eric LEJOINDRE par Marinette BACHE (à partir de 10h30), Xavier LEMOINE par Françoise LECOUFFLE (à partir de 11h20), Marie-Pierre LIMOGES par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Pierre-Yves MARTIN par Xavier LEMOINE, Jean-Loup METTON par Hervé MARSEILLE, Jean-Louis MISSIKA par Catherine BARATTI-ELBAZ (jusqu'à 10h00), Christophe NAJDOVSKI par Yves CONTASSOT, Philippe PEMEZEC par Gauthier MOUGIN (à partir de 10h40), Jean-Pierre SCHOSTECK par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Azzedine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Olivier KLEIN, Sophie VALLY par Gilles POUX, François VAUGLIN par Corinne VALLS (à partir de 11h25), Pauline VÉRON par François VAUGLIN (à partir de 10h30) et Jean-Marie VILAIN par Robin REDA.

ETAIENT ABSENTS :

Sylvie ALTMAN, Dominique BAILLY, Françoise BAUD, Patrick BEAUDOUIN, Zacharia BEN AMAR, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Julie BOILLOT, Alain-Bernard BOULANGER, Ian BROSSAT, Colombe BROSSEL (à partir de 11h35), Frédérique CALANDRA (jusqu'à 10h10), Christian CAMBON, Laurent CATHALA, Raymond CHARRESON, François DAGNAUD (à partir de 11h20), Grégoire DE LA RONCIERE, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (à partir de 11h20), Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Christian DUPUY (à partir de 11h35), Stéphane GATIGNON, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Eric HELARD, Bruno JULLIARD (à partir de 11h30), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Brigitte MARSIGNY, Thierry MEIGNEN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Philippe MONGES (à partir de 11h35), Rémi MUZEAU, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Gilles SAVRY, Anne SOUYRIS (jusqu'à 10h00 et à partir de 11h00), Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON, Laurent VASTEL, Dominique VERSINI (à partir de 10h50) et Alexandre VESPERINI.

L'impact sanitaire de la pollution de l'air sur les populations, notamment urbaines, constitue une préoccupation majeure à l'échelle mondiale. Afin de souligner l'importance accordée à la mise en place d'actions concrètes et efficaces pour lutter contre ce fléau, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris ont organisé la conférence internationale *Cities for Air* le 27 juin 2016, avec le soutien de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Cette première manifestation a réuni des représentants (maires et hauts responsables) de plusieurs villes et métropoles, de l'OCDE, du Parlement européen et d'associations impliquées sur ces questions.

A l'issue de ce sommet, le Président de la Métropole du Grand Paris et la Maire de Paris ont annoncé la création conjointe d'un Observatoire mondial des villes pour la qualité de l'air (*Global Urban Air Pollution Observatory – GUAPO*), avec l'appui de l'OMS.

Cet Observatoire, dénommé *GUAPO*, est conçu comme un réseau de villes et de métropoles. IL a pour objectif de favoriser l'échange et la diffusion de meilleures pratiques en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, et de constituer un lieu de veille sur les innovations techniques ainsi que réglementaires sur ce sujet. Il doit enfin permettre de suivre et de comparer les progrès obtenus par les métropoles en termes de réduction de la pollution urbaine et de ses impacts sanitaires, environnementaux et économiques.

Le Conseil métropolitain de juin 2017 a approuvé le projet de délibération portant sur le principe de création de l'association *GUAPO* et ses statuts.

L'assemblée générale constitutive et le premier conseil d'administration de l'association se sont ensuite tenus le 16 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris avec la participation de nombreux représentants de villes et métropoles françaises et internationales, de partenaires institutionnels et d'agences spécialisées dans la surveillance de la qualité de l'air et de la santé publique soutenant techniquement ou financièrement le projet (OMS, ONU Environnement, ADEME, Banque Mondiale, AIRPARIF, Agence Française de Développement...).

Ces membres et partenaires ont confirmé que *GUAPO* répond à une fonction actuellement non assurée, d'une approche globale et intégrée visant à améliorer la qualité de l'air dans les villes et métropoles. *GUAPO* favorisera le partage d'informations, surveillera les progrès et innovations en matière de surveillance et d'information sur la qualité de l'air, évaluera les politiques locales, identifiera les bonnes pratiques et développera des ressources et solutions pour permettre aux villes d'agir contre la pollution de l'air et ses impacts sur la santé. Des programmes de sensibilisation et de formation des citoyens seront également proposés dans le cadre de ce réseau. Une plateforme en ligne mettra à disposition les données et informations publiques éditorialisées accessibles au grand public (données, articles de presse, rapports, recommandations journalières), et des espaces collaboratifs de travail réservés aux partenaires.

L'assemblée générale a désigné la Maire de la Haye, Pauline KRIKKE et la présidente du réseau français des Villes-santé de l'Organisation Mondiale de la Santé, Charlotte MARCHANDISE, co-présidentes de l'association. Le Président de la Métropole du Grand Paris et la Maire de Paris sont co-présidents d'honneur.

GUAPO est ouverte à toutes les villes confrontées à la pollution de l'air et à ses effets. Les villes membres fondateurs au 16 novembre 2017 sont New York, Abidjan, La Haye, Madrid, Tokyo ainsi que le réseau français des villes-santé. Depuis, Londres, Sofia, Séoul, Oulan-Bator et Singapour ont souhaité adhérer à *GUAPO*.

L'association rassemble tous les acteurs engagés dans ce secteur et, en premier lieu, les villes et métropoles qui en sont les membres fondateurs. L'association sera dotée d'un conseil d'orientation et d'un comité scientifique qui organisera les groupes de travail techniques en tant que de besoin.

L'implication de la Métropole du Grand Paris dans la création de cet Observatoire participe plus largement de son engagement en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, qui constitue une de ses priorités. En témoignent ses nombreuses actions à l'instar des études sur la mise en place d'une zone à basse émission métropolitaine (« Villes respirables en 5 ans »), de la création du dispositif « Métropole Roule Propre ! » pour accompagner les particuliers dans l'acquisition d'un véhicule propre et accélérer le renouvellement du parc roulant, de la mise en place d'un fonds

air bois, de la participation à la révision du Plan de Protection de l'Atmosphère d'Ile-de-France ainsi qu'aux réunions organisées par le Préfet de Police lors des pics de pollution.

Ces actions figurent dans le projet de plan climat air énergie arrêté à l'unanimité par le conseil métropolitain le 8 décembre dernier, ainsi que dans la délibération sur la compétence en matière de lutte contre la pollution de l'air, votée également à l'unanimité lors de la même séance du conseil métropolitain. Toutes ces mesures sont réalisées en étroite concertation avec les collectivités, l'Etat, et nos partenaires sur la qualité de l'air au premier rang desquels Airparif.

Face au risque sanitaire majeur que constitue la pollution atmosphérique chronique, ces actions contribuent enfin au renforcement de la résilience du territoire métropolitain. A travers la mise en place de ce réseau de coopération internationale entre les villes, la Métropole du Grand Paris s'affirme comme un leader mondial sur cet enjeu majeur, capable de mobiliser et fédérer des métropoles de tous les continents autour d'un défi commun et d'une ambition partagée.

La mise en place opérationnelle de GUAPO est en cours. Afin de faciliter le développement des activités de l'association au cours de la première année d'existence et de prolonger le soutien actif de la Métropole, il est proposé, dans le cadre de la convention jointe en annexe, de lui attribuer une subvention de 140 000€. Cette subvention est répartie en 50 000€ de subvention d'investissement pour le développement de la plateforme et 90 000 euros en subvention de fonctionnement.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, en particulier l'article 9-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu les statuts de l'association « Observatoire mondial des villes sur la qualité de l'air / Global urban air pollution observatory – GUAPO »

Considérant la compétence de la Métropole en matière de lutte contre la pollution de l'air ;

La commission Développement durable et environnement consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE une subvention de 140 000 € (cent quarante mille euros) à l'association « Observatoire mondial des villes sur la qualité de l'air / Global urban air pollution observatory – GUAPO » au titre de l'année 2018.

APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de financement annexée à la présente délibération.

DIT que la dépense correspondante de 140 000 € sera prélevée pour 50 000€ sur le chapitre 204 et pour 90 000€ sur le chapitre 65 du budget 2017 de la Métropole du Grand Paris.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Maire de Rueil-Malmaison
Ancien Ministre

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.